

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2014

MODERNISATION ET SIMPLIFICATION DU DROIT DANS LES DOMAINES DE LA
JUSTICE ET DES AFFAIRES INTÉRIEURES - (N° 1952)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL9

présenté par
Mme Capdevielle, rapporteure

ARTICLE PREMIER

I. À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« le mot : "mentionné" est remplacé par les mots »,

les mots :

« les mots : "du médecin mentionné" sont remplacés par les mots : ", d'un médecin » ;

II. À l'alinéa 15, substituer aux mots : « du médecin » les mots : « d'un médecin ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.